

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU DU SIEL-TE

### Séance du 25 mars 2024

Nombre de membres du  
Bureau :

En exercice : 34  
Présents : 15  
Pouvoirs : 12  
Votants : 27

L'an deux mille vingt-quatre,  
Le vingt-cinq mars,  
A neuf heures trente,  
se sont réunis à St Priest-en-Jarez, les membres du Bureau du SIEL-TE Loire, sous la Présidence de Madame Marie-Christine THIVANT, Présidente du SIEL-TE Loire, dûment convoqués le dix-neuf mars deux mille vingt-quatre.

**OBJET**

**Délibération  
2024\_03\_25\_12B  
Constitution d'un  
groupement de  
commandes  
Pralong/SIEL-TE :**

**Présents :**

Mme Marie-Christine THIVANT, Présidente  
Georges BERNAT, Henri BONADA, Patricia CHAUVE, Marc CHAVANNE, François DUMONT, Martial FAUCHET, Michel GANDILHON, Thierry GOUBY, Pascal PONCET, Daniel PRUD'HOMME, Serge RAULT, Bernard SOUTRENON, Jean-Paul TISSOT, Pierre VERICEL.

Formant la majorité des membres en exercice.

Votes Pour : 27

Vote Contre : 0

Abstention : 0

Pouvoirs déposés :

Mandant : Gérard BAROU	Mandataire : M. Thierry GOUBY
Mandant : Vincent BONNICI	Mandataire : Bernard SOUTRENON
Mandant : Jean-Louis CHOUVELLON	Mandataire : Marie-Christine THIVANT
Mandant : Sébastien DESHAYES	Mandataire : Henri BONADA
Mandant : Béatrice FOURNEL	Mandataire : Henri BONADA
Mandant : Stéphane HEYRAUD	Mandataire : Bernard SOUTRENON
Mandant : Marc LAPALLUS	Mandataire : Bernard SOUTRENON
Mandant : Gilles PÉRONNET	Mandataire : M. Thierry GOUBY
Mandant : M. Didier PICARD	Mandataire : Henri BONADA
Mandant : M. Didier PONCET	Mandataire : M. Pascal PONCET
Mandant : Pierre SIMONE	Mandataire : Michel GANDILHON
Mandant : Xavier VILLARD	Mandataire : Henri BONADA

Absent(s) excusé(s) : Gérard BAROU, Vincent BONNICI, Jean-Paul CAPITAN, Nicolas CHARGUEROS, Jean-Louis CHOUVELLON, Marianne DARFEUILLE, Sébastien DESHAYES, Sylvie FAYOLLE, Annick FLACHER, Béatrice FOURNEL, Stéphane HEYRAUD, Marc LAPALLUS, Alain LIMOUSIN, Gilles PÉRONNET, Didier PICARD, Didier PONCET, Séverine REYNAUD, Pierre SIMONE, Xavier VILLARD.

Le secrétariat a été assuré par M. Michel GANDILHON

Madame la Présidente expose :

CONSIDERANT que la commune de PRALONG a délibéré le 11 janvier 2024 pour l'installation de panneaux photovoltaïques sur la toiture de l'école. Les travaux vont se réaliser prochainement.

CONSIDERANT qu'il convient de signer une convention de groupement de commandes (ci-jointe) avec la commune Loire afin de définir conjointement les besoins de la commune et du SIEL-TE.

CONSIDERANT qu'il convient d'approuver la convention de groupement de commandes, qui organise le transfert de compétences et modalités de gestion.

Après en avoir délibéré, le Bureau du SIEL-Territoire d'Energie Loire, à l'unanimité / la majorité :

APPROUVE la convention de groupement de commandes avec le SIEL-TE Loire,

AUTORISE Madame la Présidente à la signer ainsi que toutes pièces à intervenir,

DESIGNE Monsieur Michel GANDILHON, membre de la commission d'appel d'offres pour représenter le SIEL-TE Loire si cela s'avère nécessaire.

Fait et délibéré en séance

Le 25 mars 2024.

Ont signé au registre tous les membres présents

Pour extrait conforme, la Présidente



Marie-Christine THIVANT

Publiée le .....

Madame la Présidente certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal administratif de LYON dans un délai de deux mois à compter sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.